



Commune de LIMOGES-FOURCHES : Séance du vendredi 19 décembre 2025.

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Session ordinaire du 19/12/2025)

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 19 décembre 2025 à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARPENTIER, le Maire.

(Date d'affichage et de convocation : lundi 15 décembre 2025).

### **Présents (09) :**

M. CHARPENTIER Philippe, Mme COUDERC Aline, M. GOYON Laurent, M. Bernard HOMBOURGER, Mme LECONTE Valérie, Mme LEVALLOIS Céline, M. PONCE Yannick, M. ROCHE Benoît, Mme VANDEWINCKELE Fabienne.

### **Pouvoir (00) :**

#### **Secrétaire de séance :**

M. PONCE Yannick est nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

Délibération N° 73/2025 : Nomination du secrétaire de séance.

Délibération N° 74/2025 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 novembre 2025.

Délibération N° 75/2025 : Approbation de l'ordre du jour de la séance.

Délibération N° 76/2025 : Acceptation de l'attribution d'un fonds de concours de la CAMVS à la commune pour la rénovation du vestiaire de l'école « Les Merisiers ».

Compte-rendu des commissions.

Informations et questions diverses.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal est ouvert sous la présidence de Monsieur le Maire.

### **Délibération N°73/2025 : Nomination du secrétaire de séance.**

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**Article unique :** NOMME M. Yannick PONCE en tant que secrétaire de séance.

**Commune de Limoges-Fourches**

11, place de l'Eglise – 77550 LIMOGES-FOURCHES – Tél. : 01 64 38 87 08 – Fax : 01 64 38 40 23

[mairie@limogesfourches.fr](mailto:mairie@limogesfourches.fr) – [www.limogesfourches.fr](http://www.limogesfourches.fr)

Commune de LIMOGES-FOURCHES : Séance du vendredi 19 décembre 2025.

**Délibération N°74/2025 : Approbation du procès-verbal de la séance du 07 novembre 2025.**

Le conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le procès-verbal du conseil municipal du 07 novembre 2025 ayant été affiché et adressé à l'ensemble des élus par courriel, le 11 novembre 2025, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler. Aucune observation n'est émise.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**Article unique** : APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 07 novembre 2025.

**Délibération N°75/2025 : Approbation de l'ordre du jour de la séance du vendredi 19 décembre 2025.**

Le conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée et affichée en date du lundi 15 décembre 2025.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**Article unique** : APPROUVE l'ordre du jour de la séance du vendredi 19 décembre 2025.

**Rapport des décisions.**

Décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal du vendredi 07 novembre 2025.

Monsieur CHARPENTIER Philippe rappelle qu'au regard de la délibération n°76/2020 du conseil municipal qui a donné délégation au Maire pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu des articles L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte au conseil municipal de ses décisions.

**Relevé des décisions pour la période du 07/11/2025 au 18/12/2025 :**

NUMERO	DATE	RÉFÉRENCE	DÉSIGNATIONS

Commune de LIMOGES-FOURCHES : Séance du vendredi 19 décembre 2025.

**Délibération N° 76/2025 : Acceptation de l'attribution d'un fonds de concours de la CAMVS à la commune pour la rénovation du vestiaire de l'école « Les Merisiers ».**

Le conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, son article L.5216-5-VI ;

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur (CAMVS) ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2022.3.28.54 du 05 avril 2022 adoptant le règlement d'attribution des fonds de concours « Mandat 2020/2026 » en investissement pour accompagner les projets sous maîtrise d'ouvrage communale ;

**VU** l'enveloppe mobilisable pour la commune de Limoges-Fourches de 50K€ ;

**VU** la sollicitation de la commune pour un fonds de concours de 4 321,96 € (solde de l'enveloppe mobilisable) pour la rénovation du vestiaire de l'école « Les Merisiers » ;

**VU** la décision n°13/2025 de demande de fonds de concours en date du 24/09/2025, auprès de la CAMVS, relatif à la rénovation du vestiaire de l'école « Les Merisiers »,

**VU** la délibération n°2025.6.10.154 de la CAMVS, portant attribution d'un fonds de concours Limoges-Fourches pour la rénovation du vestiaire de l'école « Les Merisiers » ;

**VU** le budget prévisionnel de l'opération d'un montant de 10 429,99 €HT et le plan de financement qui fait apparaître une participation communale hors subvention de 6 108,03 € HT,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de d'accepter l'attribution de ce fonds de concours,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**Article 1 : DECIDE** d'accepter le fonds de concours de la CAMVS d'un montant de 4 321,96 € représentant le solde de l'enveloppe mobilisable pour la rénovation du vestiaire de l'école « Les Merisiers ».

**Article 2 : INDIQUE** qu'à compter de la date d'attribution du fonds de concours par la CAMVS, la commune doit présenter un premier ordre de service avant le 31 décembre 2025.

**Article 3 : PRECISE** qu'en fin d'opération, la commune adressera sa demande de versement sous CHORUS PRO accompagné d'un plan de financement définitif, d'un état détaillé des dépenses mandatées et éligibles au fonds de concours, certifiées par le comptable public, d'une attestation de l'Ordonnateur certifiant de la fin des travaux, et des délibérations (ou décisions) adoptées par la commune portant demande d'attribution du fonds de concours.

Commune de LIMOGES-FOURCHES : Séance du vendredi 19 décembre 2025.

**Article 4 : RAPPELLE** que la commune bénéficiaire s'engage :

- A mentionner la participation financière de la CAMVS sur les supports de communication afférents à l'opération, en particulier, sur les panneaux de chantier, et dans les supports d'information papiers et numériques municipaux (magazines, sites internet, réseaux sociaux).
- A associer la CAMVS et ses élus aux actions de communication autour du projet, tels que les inaugurations.

**Compte-rendu des commissions.**

**Commission des travaux :**

Les travaux de construction de la première phase du Contrat Rural sont terminés : Cela concerne :

- La construction du préau de l'école « Les Merisiers » et le bâtiment de stockage.

Seuls les travaux de VRD sont reportés au 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Les travaux de la deuxième phase du Contrat Rural :

- Désimperméabilisation de la cour de l'école (prévue courant été 2026) et aménagement de la place de la mairie.

Travaux de voirie : les travaux de l'écluse rue du Parc sont reportés au 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

**Conseil Municipal des Jeunes** : Les jeunes ont effectué le rangement de la cabane aux livres. Ils ont également installé l'hôtel aux insectes dans le jardin de l'église.

**Plan Communal de Sauvegarde (PCS).**

L'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde a été achevée et validée par l'arrêté n° DIVERS 35/2025. Un exemplaire du PCS a été transmis à chaque élu en vue de sa mise en œuvre.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Yannick PONCE et Madame Fabienne VANDEWINCKELE pour la qualité du travail accompli.

**Informations et questions diverses.**

**Retour sur le rendez-vous du 16/12/2025 avec la société ALLIANCE.**

Monsieur le Maire informe les élus de son entretien avec la société ALLIANCE, dont la gouvernance a récemment évolué.

L'activité est maintenue jusqu'en 2030 dans sa configuration actuelle.

**Association sportive du collège Marie Amélie LEFUR :**

Une demande de subvention pour accompagner financièrement l'association sportive va être sollicitée auprès des conseils municipaux à hauteur de 10 € par élève participant au titre de l'année 2026. Cette demande devra être accompagnée d'un budget prévisionnel.

**Cérémonie des vœux : le vendredi 09 janvier 2026 à 19h00.**

Commune de LIMOGES-FOURCHES : Séance du vendredi 19 décembre 2025.

**Prochain conseil municipal : 13/02/2026 à 19h00.**

La séance est levée à 19h30.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

NOM	SIGNATURES
<b>CHARPENTIER Philippe, le Maire</b>	
<b>PONCE Yannick</b>	